Association Malienne des Expulsés (AME)

Rapport d'observation

Contact

email: expulsesmaliensbasta@yahoo.fr adresse : Bamako – quartier Djelibougou

tel: (00.223) 224.30.16

Ousmane Diarra, président : (00-223) 678 21 11 Mahamadou Keita : secrétaire général : (00-223) 912 10 39

Site: www.expulsesmaliens.org

1. Contexte et objectifs

1.1 Contexte général

Le Mali est un pays d'émigration dans le monde entier. On compte environ 4.000.000 de Maliens à l'étranger, dont la grande majorité sur le continent africain (3.500.000). On estime à 200.000 Maliens vivant en Europe et 120.000 Maliens vivant en France dont environ 50.000 sont sans papiers. C'est dire que la majorité de la migration va vers l'Afrique, notamment la Côte d'Ivoire et l'Afrique Centrale.

Le Mali est confronté au problème des expulsions depuis des décennies, mais lors de ces dernières années, on assiste à une augmentation due à la fermeture de frontières des pays dits d'accueil : rareté des régularisations de sans papiers dans toute l'Europe et expulsions quasi quotidiennes. Ceci pose un problème réel au Mali où une grande majorité de familles vit grâce au soutien de ses ressortissants à l'étranger.

La diaspora malienne est un soutien inestimable pour l'économie malienne par l'envoi de fonds importants aux familles et les investissements réalisés (écoles, centres de santé, mosquées, structures hydrauliques, etc.). Chaque année environ FCFA 120 milliards (182 millions d'euros) sont injectés dans l'économie malienne par les ressortissants à l'étranger, somme dépassant l'aide au développement octroyé au Mali.

Le Mali est un pays de transit pour de nombreux candidats au départ, de toutes nationalités africaines, qui rejoignent la frontière algérienne pour aller ensuite, vers le Maroc ou la Libye, avant d'essayer d'atteindre l'Europe. Certains aussi vont vers la Mauritanie. Ces personnes sont refoulées dans des conditions inhumaines et se retrouvent d'abord à la frontière algéro-malienne ou mauritano-malienne. Le plus souvent ces personnes démunies, fragilisées par la dureté de la traversée et par l'échec, n'osent pas rentrer chez eux. Ils se replient donc dans des ghettos à Kidal, Gao, Bamako, etc. C'est une population précaire qui n'est pas pris en compte par les autorités maliennes.

Confrontée à ces deux réalités : pays d'émigration et de transit, le Mali est la cible de politiques restrictives de l'immigration et il subit à la fois le contrôle de ses frontières et les expulsions sous couvert de l'immigration choisie prônée par le gouvernement français et l'Europe en général.

1.2 Aspect sécuritaire des contrôles des frontières – Les expulsions et le concept de l'immigration choisie

Les pays du Sud de la Méditerranée sont devenus, ces dernières années, les gendarmes de l'Europe que ce soit le Maroc, la Tunisie, l'Algérie ou la Libye. Les refoulements par le désert (Maroc, Algérie, Mali) sont très fréquents et sont la cause de nombreux drames humains. On note de plus en plus de camps de détention où les conditions sont inhumaines. Les accords signés avec l'Italie sont de très mauvais augures. Ces pays ne respectent en aucun cas les droits de l'homme concernant les migrants subsahariens et d'autres nationalités en transit. Par de moyens considérables dans le cadre de la sécurisation des frontières développée par l'agence européenne Frontex, ils contrôlent, emprisonnent, refoulent et expulsent dans des conditions inhumaines. Au vu de cette situation plus en plus répressive pour les migrants dans les pays au Sud de la Méditerranée, les départs vers l'Europe se font de plus en plus, malgré de grands dangers encourus, à partir de la Mauritanie et du Sénégal. Après les pays maghrébins, c'est maintenant le Mali, le Sénégal, la Mauritanie qui deviennent également des gendarmes de l'Europe.

L'Espagne et la France font actuellement pression sur l'Etat Malien pour la signature d'accords de réadmission qui favorisent l'immigration choisie et renforcent la coopération en matière de contrôle des frontières et d'expulsion.

Un exemple en Espagne est significatif de cette politique : des représentants de l'Etat malien sont allés identifiés des Maliens en Espagne. En retour des fonds ont été alloués pour le renforcement des capacités de la PAF malienne.

En France, la délivrance de laisser passer au consulat malien dépend des pressions du gouvernement français.

Nous assistons à des marchandages qui peuvent aller jusqu'à la soumission, la dépendance des pays africains (ex des deux expulsés en garde à vue à Bamako sur ordre de la police française).

Par ailleurs, les pays de la CEDEAO sont de plus en plus sollicités pour mener des campagnes sur les risques de l'immigration clandestine avec des fonds européens.

Avec la « directive retour » de l'Union Européenne votée en mai 2008 et le pacte de l'immigration promu par Nicolas Sarkozy, président de l'Union Européenne à partir de juillet 2008, cette politique répressive se renforce, notamment à travers le renforcement du système de contrôle des frontières « Frontex ». Il est à craindre de plus en plus d'expulsions et refoulements dans les mois à venir.

L'Europe délègue le contrôle de ses frontières extérieures et en contrepartie propose des mesures d'appui. Elle s'engage de plus en plus au Mali pour le contrôle de l'immigration. :

- ouverture du CIGEM (le 6 octobre 2008), centre d'information et de gestion européenne des migrations, qui coûtera 10 millions d'euros sur trois ans. Son vrai but : dissuader la migration « illégale » vers l'Europe (dixit le directeur du CIGEM), saupoudré de mesures de réinsertion. Le CIGEM fera des campagnes de dissuasion envers les candidats au départ et légitimera « l'immigration choisie » (ouvrier kleenex que l'on expulse après utilisation).
- campagne d'information sur « l'immigration irrégulière » organisée par l'Etat malien financé par l'Union Européenne.
- Matériel et soutien de l'agence Frontex afin d'améliorer les contrôles de ses frontières, par exemple création de postes d'observation à Bamako, Kayes et Gao.

L'Union Européenne, l'Espagne et la France entreprennent déjà des actions allant dans le sens de la mise en œuvre des programmes identifiés dans des accords de réadmission et des documents traitant le sujet de l'immigration.

Ainsi dans le domaine des migrations nous voyons un engouement soudain des institutions universitaires, parlementaires, ministères, organisations internationales, ONG, acteurs et associations issus de l'immigration, hommes politiques, conseillers et experts techniques.

Comme dans un chronogramme les choses se mettent en place progressivement :

- ✓ la sensibilisation contre les migrations illégales : en trois volets. Les deux premiers sont confiés à des ONG intervenants dans ce secteur ; le 3ème est à la charge de l'OIM qui exécute cette phase de campagne d'un mois contre la migration irrégulière en relation avec le Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine avec l'implication des associations.
- ✓ L'aide au retour volontaire et la réinsertion en trois volets : les deux premiers confiés à des ONG de la place, une agence française et l'OIM qui pilote une phase sur un

public différent avec la participation active des associations intervenant dans ce domaine.

✓ La participation de la diaspora dans le dispositif du TOKTEN qui sera la base des transferts de savoir acquis à l'extérieur et des technologies avancées.

Le gouvernement malien à travers le Ministère des Maliens de l'extérieur a accepté d'installer 17 postes d'observation le long de la bande saharienne, de la frontière mauritanienne jusqu'à celle d'Algérie le Mali, financés par l'Union Européenne.

Récemment une visite à Gao nous a permis de voir le responsable du poste d'observation de Gao qui nous a donné les objectifs : décourager, orienter les migrants vers leur région d'origine afin d'aller cultiver les terres. Il n'y a d'autres procédures que le blocage des convois et la répression sur les migrants.

Nous savons d'ores et déjà que 5 de ces postes sont opérationnels à savoir: 2 postes à l'aéroport Bamako-Senou et à la gare fluviale, 1 poste à Gao et 2 postes à Kayes (aéroport et gare) pour lutter contre l'immigration clandestine au Mali.

Le gouvernement malien et certaines associations intervenant dans l'immigration ont accepté d'émarger sur la liste de l'Union Européenne afin de bénéficier des financements pour lutter contre la migration clandestine ou irrégulière, donc de cacher la réalité des causes.

<u>Le concept Franco- Européen de gestion des flux migratoires et de contrôle des frontières</u> :

La redéfinition de l'immigration Sud-Nord dans le cadre des migrations et développement par les pays d'accueil a introduit un nouveau concept surtout après l'accord signé entre la France et le Sénégal le 23 septembre 2006 ; et depuis de tels accords sont en promotion soit par l'UE (Libye 23 juillet 2007 pour le contrôle des frontières méditerranéennes) soit bilatéralement entre le pays d'accueil et le pays d'origine comme ceux signés avec le Gabon (05 juillet 2007) le Congo, le Bénin pour la gestion des flux migratoires partant de ces pays tiers.

Ces accords tiennent en 4 points essentiels :

- 1. Organisation de la migration légale :
- 2. lutte contre l'immigration irrégulière ;
- 3. approfondissement du lien entre migration et développement ;
- 4. des outils juridiques nouveaux mis en place en France tels que l'ouverture progressive et ciblée du marché français du travail aux ressortissants des nouveaux États membres de l'UE et meilleure organisation du marché du travail, en ouvrant 30 métiers dès la fin de l'année 2007 à l'immigration salariée non communautaire, en créant la carte de séjour « salarié en mission » ou la carte de séjour « compétences et talent » destinée aux migrants les plus qualifiés susceptibles de participer de façon significative et durable au développement des pays d'accueil et d'origine. Ces outils au service de la politique « d'immigration choisie » se traduisent par la sélection de cadres hautement qualifiés ayant déjà une expérience professionnelle dans leurs pays ainsi que les artistes. Les raisons en sont que chaque pays européen a l'immigration de son histoire, entre pays voisins, anciennes colonies et anciennes métropoles, ou par le biais d'accords bilatéraux signés entre parties.

Les accords bilatéraux de « gestion concertée des flux migratoires et de codéveloppement » signés par la France avec le Sénégal, le Gabon, le Congo et le Bénin et dont des négociations sont en cours avec la Tunisie et le Mali dénotent et décalent de l'approche globale adoptée à Rabat en 2006 et démontrent un déficit juridique dans la protection des migrants et l'exercice de leurs droits face aux discours ambigus des pays du Sud sur le thème de l'émigration de leurs ressortissants.

Il est à noté que l'Espagne a ainsi signé avec le Mali un accord qui entend promouvoir une immigration de travail saisonnier dont nous attendons les résultats.

Les « programmes des » accords bilatéraux :

Se fondant sur la Déclaration de Rabat (en ses éléments d'approche globale) la structuration des accords en présente une « approche renouvelée au niveau mondial » (voir accords Gabon-France) dans une vision de partitions et de rôles affectés à chaque zone, domaine ou secteur ; conditionnés des financements pour le co- développement, l'implantation de structures – observatoires qui encadrent et renforcent les capacités de gestion et contrôle des migrations ; donc à s'impliquer dans la politique sécuritaire des pays tiers(Frontex des îles canaries jusqu'au golfe de guinée, centre de rétention en Mauritanie et Libye, postes d'observation au Mali, stockage des données personnelles)

Sur la table des négociations les arguments des uns ont vite fait d'écraser les formulations malaisées des autres qui iront plutôt vers les capitaux dégagés pour les financements des programmes.

En plus des conditionnalités économiques il y a celle qui indique de reverser au compte de la partie tierce tous les acquis et bénéfices à la fin de l'exercice. Belle profession de foi « utilitaire ». Des mesures concrètes ont été identifiées pour valoriser cette « innovation » :

- ✓ La valorisation du rôle des diasporas comme acteurs du développement du pays d'origine,
- ✓ Le financement et la mise en œuvre d'actions de développement dans le pays d'origine,
- ✓ Le renforcement du concept de la migration circulaire,
- ✓ Le soutien au retour dans le pays d'origine,
- ✓ L'atténuation des incidences négatives de la fuite des cerveaux et la mobilité des ressources La corrélation entre immigration et développement pour en faire « du co-développement » se présente comme stratégie globale dans un dialogue approfondi en matière de gestion des flux migratoires fondée sur des relations étroites et historiques (anciennes et denses)qui inaugurent une nouvelle forme de partenariat. La question est: cela est élaboré avec qui, quand et sous quels termes ?

1.3 Expulsions et refoulements

Expulsions

Expulsions d'Europe

L'Europe a une politique migratoire très restrictive, expulse en nombre et a fortement diminué sa politique de régularisation des sans papiers qui se faisait dans quelques pays comme l'Espagne et l'Italie. Actuellement l'Espagne expulse par charter d'environ 100 personnes. Au niveau de la France, les charters ont été arrêtés, mais on assiste à des expulsions quasiment quotidiennes. Actuellement au Mali, on note l'arrivée en moyenne de deux expulsés par jour venant de France (notamment avec les compagnies Air France et Royal Air Maroc).

L'intervention de l'Etat malien se fait seulement lors d'expulsions massives : c'est le cas pour les expulsions d'Espagne. Pour les expulsés de France, notamment, aucun accueil n'est prévu au niveau de l'Etat malien. C'est « la galère » dès l'arrivée à l'aéroport. La plupart du temps, les expulsés arrivent à l'aéroport démunis et sans avoir pu contacter leur famille. Ayant souvent refusé l'expulsion, ils ont subi des violences physiques et psychologiques de la part des policiers.

Notons qu'après le vote de la Directive du retour, on commence à assister au niveau du Mali au développement d'expulsions groupées via des charters européens (Air Europa).

Expulsions d'Afrique

Du continent africain, on assiste généralement à des expulsions massives : expulsions de commerçants d'Angola en 1997, retour des Maliens en Côte d'Ivoire au début de la crise ivoirienne, expulsions de 85 Maliens travaillant dans les mines d'or au Mozambique début 2008, etc. Le cas de la Libye est le plus préoccupant : on y expulse en masse et dans des conditions inhumaines (ex : 200 expulsions en une semaine en novembre 2007).

On doit également noter des expulsions en provenance du continent américain et surtout de la Chine qui semble vouloir expulser en masse.

Refoulements

Le Nord Mali est depuis longtemps une porte de passage pour les candidats maliens et d'autres nationalités à l'émigration vers l'Algérie et la Libye à la recherche de travaux saisonniers à faire. La ville de Gao est ainsi devenue le lieu d'où l'on part à la conquête de l'eldorado; et Kidal est le point de chute en retour forcé du Maroc ou d'Algérie quelques fois de la Libye. Le durcissement des conditions d'obtention de visas et les politiques restrictives de la circulation des subsahariens dans la zone Maghreb ont tôt fait à partir de l'an 2000 de déverser sur les routes mafieuses (le contournement) une grande majorité de migrants économiques et politiques de l'Afrique subsaharienne. Les migrants toujours à la recherche de passages sûrs ont envahi Gao qui est aujourd'hui une véritable ville africaine composée de nombreuses nationalités coexistant avec la population autochtone.

La sous traitance de la surveillance extérieure des frontières européennes en Méditerranée sud à conduit les pays maghrébins de transit à arrêter, détenir puis refouler ceux qui n'ont pas péri dans le désert ou en mer. Les migrants bloqués dans les pays magrébins sont reconduits de frontière en frontière pour être abandonnés à Tinzawaten coté Malien. C'est encore le calvaire pour ces personnes affaiblies et démunies de trouver un moyen de transport afin de joindre Kidal ville plus proche mais que tous évitent en « montant ».

Dans les principaux foyers de Gao les coxers logent les candidats au départ ; la plupart d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Ces gens arrivent de toutes les directions avec la même idée : partir. Les réseaux de passeurs les embarquent en convoi pour traverser le désert vers l'Algérie ou la Libye d'où ils essaient de joindre les rives Nord de la Méditerranée (Espagne, Italie, Grèce).

Plus au Nord c'est à Kidal que nous retrouvons de nombreux migrants africains refoulés vers le Mali. Aujourd'hui on compte cinq foyers d'accueil de ces personnes qui arrivent épuisées, malades et sans ressources pour survivre dans cet environnement d'accès difficile. Les refoulés pour la plupart cherchent à faire de petits boulots afin d'avoir un peu d'argent pour manger, économiser aussi pour le transport soit vers la région d'origine soit vers une nouvelle tentative de franchir la mer. A Kidal comme dans toute la zone de chute les autorités ne font rien pour les intéresser : ni appui, ni conseil ou accompagnement. Etant livrés à eux-même depuis la zone de refoulement ils se débrouillent pour atteindre les différentes villes du parcours retour jusque dans la région d'origine ou à Bamako.

Notons qu'il existe aussi le passage à Nioro du Sahel via la Mauritanie. Nous envisageons d'y faire une mission. Nous n'avons encore que peu d'informations sur cette zone.

Pour relever les défis de la défense des droits des migrants il est urgent de renforcer nos cellules de veille, d'accueil et d'observation tant à l'aéroport de Bamako où nous enregistrons en moyenne 3 expulsés quotidiens, et à Kidal où arrivent en moyenne 15 à 20 personnes refoulées par semaine. Sans compter les charters de la Chine, la Libye et des autres pays d'Afrique qui expulsent aussi nos concitoyens.

Pour l'année 2008, on peut estimer :

- environ 60 expulsions par mois de France,
- plusieurs charters de Libye (nous n'avons pas les chiffres exacts mais nous estimons que ça dépasse les 500 personnes)
- plusieurs charters d'Espagne (nous n'avons pas les chiffres mais nous estimons que ca peut aller jusqu'à 1.000 personnes)
- un charter du Mozambique (environ 80 personnes)
- sans compter des expulsions d'autres pays européens et africains, quelques expulsions des Etats Unis et du Canada

Exemple d'expulsés de Libye

Un homme était traumatisé. Il avait passé plusieurs semaines en prison avec d'autres Maliens. Un de leurs compatriotes était décédé en prison. Aucune mesure n'avait été prise. Les prisonniers avaient attrapé des maladies, les conditions d'hygiène et d'alimentation étaient déplorables. Arrivés au Mali, ils sont accueillis par le Ministère de la Protection Civile qui les « parque » dans la cour de la Croix Rouge Malienne pour une nuit ou deux. Ils doivent ensuite regagner leur domicile sans aide.

Témoignages de refoulés

- En juin on a pris l'initiative de voyager.

Le refoulement – reconduits à Tinzawaten dans des camions pleins de gens et sans violence, dans le calme, on a fait deux jours en cours de route sans manger ni boire, le voyage a été très dur pour nous. On veut retourner au Sénégal si possible puisque les moyens nous manquent.

L'Algérie ne fait que refouler des malades, des gens qui ont reçu des coups, qui ont même des fractures et même des fous.

J'ai eu l'idée de rentrer en Espagne, je suis rentré à Gao par Elewi, j'avais 300.000 Fcfa que j'ai économisés dans mon petit commerce. De Gao à Tinzawaten j'ai pris le Toyota à 10.000 Fcfa, après à Tamanrasset pour 5 jours sans problème. Après nous sommes partis à Inssala, Gardaia, Oran, c'est le plus sûr chemin. Là-bas on nous a demandé 1.000.000 de dinars pour rentrer à Maguanya à chacun de nous, sinon tu restes. C'est manigancé par les transporteurs à Maguanya, aussi c'est sur, on ne trouve même pas de petit travail de main d'œuvre. De Maguanya à Oujda le transport nous a coûté 300 euros par personne.

Après le chemin pour Rabat, Midriam où il y a des agents marocains qui ont été très violents envers nous. Quand ils nous demandent de l'argent, si tu ne donnes pas l'argent ou tes objets, ils te blessent car ils ont toutes sortes d'armes avec eux. Quant à moi, j'ai insisté pour mon portable, le gars m'a blessé au pied avec un couteau. Après ils nous ont laissé passer, nous étions 38 personnes, ensuite nous sommes partis jusqu'au bord de la mer pour discuter du prix de la traversée sur mer en pirogue, leur transport s'est élevé à 1.100 euros par personne, c'est là qu'on a rencontré les contrôles de pleine mer, après ils nous ont fait retourner.

Expulsions et développement

L'Etat français parle de co-développement dans les accords de réadmission et dans sa politique d'immigration. Ce n'est que pure hypocrisie. Ceci est pour cacher l'objectif visé : immigration choisie et expulsions.

Une expulsion coûte très cher entre 7.500 et 10.000 euros : il faut compter l'arrestation, la rétention, l'expulsion.

En Europe on parle de chiffres alarmants sur le nombre de sans papiers et de candidats au départ, mais cela est peu par rapport aux migrations interafricaines.

Tout cet arsenal de mesures coûte cher.

Par ailleurs, la plupart des personnes expulsées sont des travailleurs qui sont un véritable soutien pour leur famille au pays. Chaque mois, on peut relever qu'en moyenne un Malien de France envoie 200 à 300 euros à sa famille.

On expulse, ça coûte cher à l'Etat français, donc aux contribuables et en même temps ça réduit la manne financière envoyée par les migrants. Comment peut on dire qu'on applique une politique d'expulsion et de co-développement, évidemment contradictoire.

1.5 Objectifs et actions de l'AME

La caractéristique principale de l'AME est d'être une association d'expulsés qui se sont regroupés pour s'entraider et faire valoir leurs droits.

L'AME suit deux axes d'actions :

- soutien humanitaire d'urgence aux expulsés et des refoulés
- revendication pour le respect des droits des migrants, notamment des expulsés et des refoulés, sensibilisation des populations et interpellation des pouvoirs publics

Accueil des personnes expulsées et refoulées

La plupart du temps, les expulsés arrivent à l'aéroport démunis et sans avoir pu contacter la famille. Grâce au contact que nous établissons avec eux, nous pouvons, dans un climat de confiance, recueillir leurs témoignages faisant souvent état de mauvais traitements tant physiques que psychologiques. Par la suite, nous mettons en place une assistance juridique. Nous tenons une permanence dans notre local à Bamako, lieu qui permet aussi aux expulsés de se rencontrer.

• L'accueil à l'aéroport

Notre 1ère action est d'accueillir ces personnes à l'aéroport. Soit des associations de soutien dans les pays expulseurs nous informent, soit le personnel de la sécurité civile malienne à l'aéroport nous avertit. La personne chargée de l'accueil aux expulsés à l'AME, elle-même expulsée de France, peut établir un contact assez rapide en créant un climat de confiance. Elle raccompagne très souvent les expulsés dans leur famille ou leur contact à Bamako. L'accueil réservé à l'expulsé à son arrivée dans la famille n'est pas toujours digne de ce nom, on note souvent du mépris et de l'indifférence.

Un réseau d'alerte fonctionnel : L'AME fait partie d'un réseau de soutien aux sans papiers et aux expulsés, notamment en France (Droits devant !!, La Cimade, Réseau Educations Sans Frontières, CGT, etc.) qui nous informent rapidement des expulsions en cours et qui suivent les dossiers avec nous.

• La permanence de l'AME : accueil, prise de témoignages, orientation

Le local est le lieu de rendez vous des expulsés. Ils y sont accueillis et écoutés. Une secrétaire est là pour prendre leur témoignage qui va servir à orienter sur l'aide à donner à la personne.

Le fait de se retrouver entre expulsés, d'échanger sur les vécus de chacun, de préparer un thé ensemble, est d'un réconfort inestimable. Chacun peut, grâce à nos moyens de communication, téléphone et accès à internet, entrer en communication avec leurs familles ou avocats, associations de soutien dans le pays expulseur.

L'assistance médicale pour les personnes touchées physiquement et celles qui suivent un traitement médical.

Nous apportons un soutien médical si besoin : si l'expulsé a subi des brutalités policières, l'AME l'aide pour avoir des soins d'urgence et l'acquisition de certificat médical, si l'expulsé était sous traitement en France, l'AME le met en contact avec des structures de santé (cas de tuberculose, de VIH-sida, etc). En parallèle, nous soutenons financièrement quelques personnes sans ressources qui ont des besoins urgents de soins.

Nous faisons également un travail d'écoute envers les personnes qui ont des troubles psychologiques dus à l'expulsion.

• L'hébergement provisoire

Nous avons aussi organisé un hébergement provisoire dans notre local à Bamako : quelques expulsés n'ont aucun endroit où dormir ou ont honte d'aller tout de suite dans leur famille, les refoulés que nous accueillons passent la plupart du temps deux à trois

nuits dans notre local avant de regagner leur ville, village ou pays s'ils ne sont pas Maliens.

Le soutien aux refoulés

Vu la situation dramatique que vivent les refoulés et les candidats à l'émigration aux portes du Mali (Algérie, Mauritanie, Maroc, Libye), l'AME a décidé d'élargir son action en direction des refoulés. Elle a mené une mission de repérage à Gao, Kidal et Tinzawaten (à la frontière avec l'Algérie) où elle a pu rencontrer de nombreux refoulés et candidats au départ. Elle a pu témoigner de la très dure situation que subissent ces personnes à Tinzawaten. La délégation de l'AME était accompagnée du Père Anselme de la mission catholique de Gao avec qui l'AME entretient des contacts réguliers pour le soutien aux refoulés.

Depuis lors nous avons ouvert une antenne à Kidal avec Modibo Diakité, un malien refoulé qui a créé un lieu de restauration et d'hébergement pour les refoulés et candidats au départ à Kidal. Modibo Diakité oriente des refoulés ou candidats au départ découragés vers la mission catholique de Gao puis vers l'AME de Bamako. Une partie de ces personnes nous contactent dès leur arrivée à Bamako, mais certains ne donnent aucune nouvelle. L'antenne de Kidal a accueilli depuis juin 2007 647 refoulés dont la majorité sont des Maliens. Une centaine a fait escale au local de l'AME à Bamako: 70% sont des Maliens originaires pour la plupart du Wassoulou (Sud Ouest du Mali), 30% des Sénégalais, quelques Guinéens et ivoiriens. Nous avons donc ouvert notre permanence aux refoulés et nous les avons hébergés pour la plupart dans notre local. Les personnes refoulées restent environ d'un à trois jours. L'AME les loge et les nourrit pendant cette période et prend en charge l'intégralité ou une partie de leur transport selon les cas.

Accompagnement social et juridique

L'accompagnement social

Il faut noter l'aspect social de l'AME, aspect non négligeable car les personnes expulsées et refoulées sont des populations en difficulté, fragilisées par leur expulsion : fragilité psychologique et économique.

Soutien psychologique : le fait d'être une association d'expulsés, soutien informel, se retrouver entre expulsés, avoir le même vécu.

Accompagnement social : besoin de retrouver un travail, une activité même temporaire. Les expulsés ont tout un acquis professionnel qu'ils peuvent mettre en pratique au Mali.

Aide aux projets socio-professionnels des expulsés: un de nos soucis est d'aider les expulsés le plus souvent sans ressources et dans une situation de rupture socio-professionnelle dû à leur expulsion à monter leur projet et acquérir un fonds (prêt ou subvention) pour démarrer une activité leur permettant d'avoir un revenu et de pouvoir de nouveau avoir une vie « normale » ici et subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille. Par ailleurs, les expulsés en tant que travailleurs à l'étranger ont souvent acquis des expériences professionnelles dont ils peuvent faire bénéficier des entreprises ici : exemple dans le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration, l'informatique, etc. Nous avons déjà pu insérer quelques personnes et nous avons déjà quelques contacts pour des partenariats : ANPE malienne, MPDL (ONG espagnole). Le partenariat dans ce domaine est primordial et nous comptons le renforcer.

• L'assistance juridique :

L'expulsion précédée de l'incarcération met la plupart du temps la personne dans l'impossibilité de récupérer ses biens, son argent placé à la banque et l'empêche de régulariser sa situation auprès de son employeur. Souvent, des « irrégularités » auraient dues rendre impossibles les expulsions (mariage dans le pays d'émigration, promesse d'embauche, etc.). Il est aussi à déplorer aussi les mauvais traitements subis, telles que

les brutalités policières tant physiques que psychologiques. Nous avons mis en place une permanence juridique.

Nous avons mis en place un réseau d'échanges avec les partenaires du Nord pour être le plus efficace possible et les dossiers sont traités ici et là-bas. La plupart des cas traités concernent des familles séparées et des travailleurs n'ayant pas récupéré leurs droits ou dont les patrons souhaiteraient une régularisation.

Nous avons également un pool juridique au Mali composée de juristes et de membres de l'AME ayant suivi une formation juridique.

Pourvu de tous ces outils, ...

Actions de plaidoyer et de sensibilisation

Importance du plaidoyer, de la mobilisation, de l'expression de nos revendications pour le respect de nos droits.

Grâce à la mobilisation d'un collectif de soutien actif (réseau Kayira, CAD Mali, LJDH, Cargo Cult, Aide Mali, journal Sanfin, Jeunesse UA, Djigiya Genew Ton, ainsi que des individus), tout un travail de sensibilisation a été fait auprès de la société civile malienne par rapport au problème des expulsions.

• Auprès de la société civile malienne:

- des conférences débats : journée de réflexion sur l'immigration dite clandestine en juillet 2007, deux journées de rencontre avec les travailleurs migrants expulsés et refoulés en mars 2008.
- des émissions radiophoniques, télévisuelles, des communiqués de presse,
- des déclarations lors d'évènements : expulsions massives de Libye, du Mozambique, rafle dans un foyer parisien, etc.
- des sit in ou manifestations : lors de la venue de Nicolas Sarkozy en mai 2006, Brice Hortefeux en novembre 2007, de son conseiller Patrick Stefanini en juin 2008 pour la signature des accords de réadmission.
- la participation à des rencontres organisées par la société civile malienne, tel que le Forum des Peuples de la CAD Mali.

Auprès des Autorités Maliennes

Nous avons rencontré à plusieurs reprises les autorités maliennes pour les informer de notre existence et de notre souhait de débattre avec elles des problèmes posés à notre jeunesse précarisée ici comme au Nord et stigmatisée par la plus grande insécurité que constitue l'absence de travail.

- Contact régulier avec le Ministère des Maliens de l'Extérieur
- Rencontres fructueuses avec les représentants du peuple que sont les députés, à l'Assemblée Nationale notamment avec la commission des affaires étrangères.

• Dans des réseaux régionaux et internationaux

- Création d'un site internet,
- Adhésion à des réseaux de solidarité, d'échanges, d'alerte au niveau régional (manifeste euro-africain) et international (Migreurop, Trans channel),
- Participation à des rencontres internationales (Forum Social Mondial, Forum des Migrants, Etrange Rencontre, etc.).

Les émissions radios

Au Mali, le meilleur moyen de communication au niveau national est la radio. La radio atteint les villages les plus reculés. De nombreuses radios de proximité ont vu le jour ces dernières années au Mali.

L'AME a un grand besoin d'un outil de communication pour véhiculer des informations à l'intention de la société civile malienne en général, les expulsés, refoulés et candidats au départ en particulier L'AME veut répondre au besoin de la société civile malienne d'acquérir une plus large information sur les migrations. Dans un grand nombre de familles maliennes, des membres de la famille vivent à l'étranger, d'autres sont tentés par « l'aventure » ou sont choisis pour aller gagner de l'argent à l'extérieur.

L'un des objectifs de ces émissions est de donner la parole aux expulsés et aux refoulés. Ce lieu de parole leur permet de témoigner de leur expérience, parole qui leur est souvent refusée et qu'ils ont besoin d'exprimer et de transmettre. Les témoignages de ces femmes et de ces hommes sont une manière d'approcher la problématique des migrations aujourd'hui, notamment entre l'Afrique et l'Europe. La parole est aussi donnée aux candidats au départ, nourris de rêves et de désirs « d'ailleurs ». Les débats suscités permettront à ces jeunes candidats au départ de connaître mieux les réalités actuelles de l'émigration et de se faire un jugement plus réaliste.

Cette partie ne concerne que les expulsés de France. L'AME accueille principalement des expulsés de France et grâce aux témoignages recueillis a pu faire un synthèse des conséquences des expulsions sous plusieurs aspects socio-économiques.

2. Les conséquences des expulsions

Les expulsés maliens sont en très grande majorité des hommes, ils viennent le plus souvent de la région de Kayes à l'ouest du Mali, région d'émigration ancienne vers la France. Le plus souvent ce sont des agriculteurs ou des commerçants. Beaucoup sont mariés au Mali.

En France, la grande majorité travaille. Les secteurs d'activité sont le bâtiment, la restauration, la sécurité. La durée du séjour est en moyenne de 4 à 8 ans mais nous pouvons trouver quelques personnes qui ont dépassé 10 ans.

Environ un tiers des expulsés ont leur familles en France qui doivent laisser lors de leur expulsion : parfois des enfants en bas âge ou des femmes enceintes. Certains ont des concubines françaises.

Ils envoient en moyenne 200 à 300 euros par mois au Mali pour soutenir leur famille.

Après leur retour forcé ils se retrouvent généralement sans activité. Certains ont des problèmes psychologiques dus à l'expulsion (environ 12%) et la plupart sont déprimés.

Certains sont expulsés alors qu'ils n'ont plus de contact au Mali. Ils se retrouvent isolés.

Lors de l'expulsion, environ les deux tiers subissent des insultes racistes de la part des policiers. Et tous vivent l'expulsion comme une humiliation (ils sont menottés, attachés, scotchés, etc.)

On peut noter que les motivations des expulsés envers l'action de l'AME sont

- ✓ avoir des contacts, surtout dans le but de repartir à l'étranger,
- ✓ avoir un soutien juridique, notamment la récupération de leurs bagages,
- ✓ avoir des propositions de travail.
- ✓ Avoir un soutien psychologique informel : être ensemble entre expulsés.

2.1 Conditions de rétention et d'expulsions

La personne expulsée arrive désemparée, seule, sans moyens et sans accueil à l'aéroport. De plus, elle a subi souvent des insultes raciales de la part des policiers et parfois des violences physiques. Elle souffre psychologiquement du traumatisme causé par la rétention, puis l'expulsion et physiquement par les douleurs dues aux conditions de l'expulsion (port des menottes, scotch fermant la bouche, jambes neutralisées, etc.). Elle souffre de la séparation familiale. Peu de familles viennent chercher les personnes expulsées à l'aéroport. La plupart n'est pas au courant de l'arrivée de la personne expulsée qui n'a pas pu ou n'a pas osé l'en informer, celles qui sont informées n'ont pas toujours les moyens de venir à l'aéroport.

a. Conditions de rétention

Nous n'avons pas assez d'infos à ce sujet

b. Brutalité des expulsions

Conditions humiliantes des expulsions Violences policières à l'embarquement

Dans la plupart des témoignages recueillis, les expulsés parlent de violences verbales ou physiques de la part des policiers. Ils n'ont pas le droit de dire quoi que ce soit, même demander à parler au commandant de bord ou à téléphoner pour prévenir quelqu'un, tout est prétexte à insultes ou coups.

Les expulsés arrivent à l'aéroport de Bamako meurtris et aigris, certains ont besoin de soins rapidement. Les violences policières sont en lien directement avec les problèmes de santé des expulsés.

L'humiliation subie lors de l'embarquement faisant suite aux conditions de vie inhumaines des centres de rétention, entraînent dans beaucoup de cas des problèmes de santé aggravés, physique ou mentale :

- physiques puisque les expulsés sont menottés bien souvent jambes et bras liés, bouche scotchée, donc quand ils se débattent, en se désintéressant à ce qui peut advenir à leur propre corps, ils se blessent durement très souvent aux poignets et aux chevilles, ce qui entraîne des contusions importantes;
- mentales, la personne ainsi maltraitée prend conscience de n'être rien qu'un homme rejeté, il peut de surcroît être insulté, les policiers accompagnant les expulsés profèrent très souvent des propos racistes.

Témoignages

- Expulsé en mars 2008, est arrivé à Bamako avec des entorses aux poignets et aux chevilles. Après protestation parce qu'il n'avait pas pu prévenir des gens et récupéré ses affaires, les policiers l'ont attaché avec une sangle des pieds au thorax et l'ont porté comme ça dans l'avion, ils l'ont détaché au bout d'une demi-heure. Son expulsion eut un fort impact psychologique sur lui, troubles importants, crises d'angoisse. Hospitalisé une vingtaine de jours, séances thérapeutiques, d'où préjudice sur son commerce et pour le remboursement de sa maison.
- Expulsé en mai 2007, après sa détention il est présenté à l'embarquement pieds et jambes, torse et bras scotchés durement, resté comme ça une demi-heure après le décollage.
- Expulsé en juillet 2007, menotté, bouche scotchée, attaché, a subi de plus les insultes des policiers. Au moment de l'embarquement j'ai eu des coups reçus par 7 agents de police et ils m'ont pris par mon sexe, m'ont frappé, à présent je souffre du côté testicule droit. J'ai été chez le docteur à l'Asacodou qui a fait une analyse, après il m'a prescrit des médicaments, m'a dit de repasser 10 jours après, l'ordonnance a été payée par l'AME.
- Expulsé en juillet 2007, menotté, torturé et embarqué sans même que son logeur ait été au courant de son expulsion. Il était encore en état de choc lors de l'entretien qui a eu lieu deux jours après.
- Expulsé en avril 2008, poignets et chevilles foulés lors de l'embarquement, traitement inhumain, insultes policières à caractère raciste. Il voulait voir son laissez-passer avant l'embarquement. Les policiers commencèrent à s'énerver en lui disant que si son grandpère était venu en Europe enchaîné pour faire la guerre, lui repartirait de la même

manière chez lui. Ils lui donnèrent un coup dans les jambes ce qui a provoqué l'entorse, ils se ruèrent sur lui pour lui mettre les menottes et lui tordirent le poignet, d'où l'entorse au poignet. Un des policiers dit de bien serrer les menottes malgré ses plaintes et ils l'insultèrent aussi en le traitant de fils de pute et de sale nègre.

Le 30 mai 2008, trois expulsés sont arrivés par le vol d'Air France. Les agents escorteurs ont empoigné deux d'entre eux manu militari jusqu'au poste d'accueil « expulsés » de la police de l'air et des frontières (PAF) malienne au motif qu'ils se sont bagarrés et que l'un d'entre les policiers escorteurs a reçu un coup de tête. Les escorteurs au nombre de douze (ce qui fait quatre par personne expulsée) ont donné des instructions et le commissaire de la PAF malienne a dû mettre en garde à vue les deux expulsés à cause d'une plainte déposée par les escorteurs. TD a expliqué : « une fois l'avion atterri les policiers nous ont dit de descendre, l'un d'entre eux m'a pris au cou et voulait me faire lever. Comme ça, j'ai résisté et il a continué à serrer mon cou. Alors, dans un dernier effort, je lui ai donné le coup de tête pour me libérer ».

L'AME a réagi tout de suite avec indignation et a mobilisé un collectif de soutien en prévenant députés, juristes qui ont pu faire libérer les deux prisonniers abusivement retenus. Cet événement, démontrant les pratiques abusives venant de l'Etat français, a largement été diffusé via internet. Cela veut dire qu'un réseau d'alerte peut se constituer rapidement au Mali dans des cas de violations de droits humains. Par la suite, une passagère du vol a envoyé son témoignage à l'AME.

Le 30 mai 2008, trois expulsés sont arrivés par le vol d'Air France. Les agents escorteurs ont empoigné deux d'entre eux manu militari jusqu'au poste d'accueil « expulsés » de la police de l'air et des frontières (PAF) malienne au motif qu'ils se sont bagarrés et que l'un d'entre les policiers escorteurs a reçu un coup de tête. Les escorteurs au nombre de douze (ce qui fait quatre par personne expulsée) ont donné des instructions et le commissaire de la PAF malienne a dû mettre en garde à vue les deux expulsés à cause d'une plainte déposée par les escorteurs. TD a expliqué : « une fois l'avion atterri les policiers nous ont dit de descendre, l'un d'entre eux m'a pris au cou et voulait me faire lever. Comme ça, j'ai résisté et il a continué à serrer mon cou. Alors, dans un dernier effort, je lui ai donné le coup de tête pour me libérer ».

L'AME a réagi tout de suite avec indignation et a mobilisé un collectif de soutien en prévenant députés, juristes qui a pu faire libérer les deux prisonniers abusivement retenus. Cet événement, démontrant les pratiques abusives venant de l'Etat français, a largement été diffusé via internet. Cela veut dire qu'un réseau d'alerte peut se constituer rapidement au Mali dans des cas de violations de droits humains. Par la suite, une passagère du vol a envoyé son témoignage à l'AME.

2.2 Exclusion et stigmatisation des personnes expulsées

« Quand ils arrivent souvent, il y en a qui sont complètement dérangés dans leur tête. Pour eux, c'est un rêve, ils ne croient même pas qu'ils sont expulsés. »

Débarqués à Bamako, avec « juste un petit sac en main et parfois même rien du tout », la première exclusion est vécue lors du retour dans les foyers qu'ils avaient quitté lors de leur départ en immigration. Cet échec personnel rejaillit sur les proches, contribuant ainsi à en faire une honte familiale.

Mahamadou Keita, chargé de l'accueil à l'aéroport nous fait part de différentes formes de rejet subi par les expulsés, tant au sein des familles, des connaissances que dans le quartier. « Pour beaucoup la famille ne sait même pas qu'ils sont expulsés, d'autres même ne veulent même pas informer la famille... ils ne veulent même pas rentrer à la

maison le soir. A défaut, ils vont dans des familles d'accueil, qui ne sont même pas des vraies familles. Ils vont leur dire: « bon tu te démerdes pour venir... » donc heureusement que l'AME on est là aussi... et souvent même ils demandent que j'explique à la famille pour qu'elle comprenne la situation nouvelle. Pour la plupart, le rejet lors de l'arrivée vient d'abord de la famille d'accueil car la famille directe souvent est restée au village. Ce n'est qu'après, au bout d'une semaine à peu près, qu'ils appellent au village pour dire qu'ils ont été expulsés... et les parents le prennent mal généralement. L'aide au niveau de la famille, il y en a très peu parce que ce n'est pas toutes les familles qui peuvent donner une aide à un expulsé... Toi, tu es un expulsé, c'est ton souci, eux, ils s'en foutent, il faut te démerder, trouver des solutions. » Si tu es en France, que pendant le séjour tu n'as rien fait pour la famille, quand tu es expulsé comme ça, ils s'en foutent complètement. C'est ton problème, tu cherches ton pain tout seul parce que le soutien ou l'aide familiale dépend du niveau des ressources

Les gens ne comprennent pas l'expulsion, se posent beaucoup de questions, pensent que l'expulsé était délinquant ou incompétent et on perçoit souvent son retour forcé comme une « malédiction ».

La personne ne sera jamais accueillie comme quelqu'un qui « a réussi ». Parfois même les familles rejettent l'expulsé. Dans la plupart des cas, l'expulsé n'a pas d'argent et cela n'est pas bien compris par la famille.

Aux difficultés inhérentes à ce retour forcé auprès des parents s'ajoutent les commérages de quartier. « Dans le quartier, c'est clair que tu es montré du doigt, tu es un expulsé! Les filles, les enfants, tout le monde sait dans le quartier même si tu ne leur as rien dit, ils finiront par le savoir et dire que ce gars-là, il a été en France, il n'a pas de papiers, il a été expulsé... Ca va parler comme ça, devant toi, dans ton dos... Souvent avec pitié.

Chaque fois que tu passes, ça va se passer comme ça. Ils vont te dire : « nous on veut aller en France; Toi, tu y as été mais fallait faire ton papier! »

Eux, ils ne comprennent pas la réalité, qu'en France, il y a une loi des papiers. »

Cela est aussi valable pour les refoulés et même plus accentué puisque le plus souvent c'est les parents qui poussent à l'aventure sauvage.

La litanie est : toi aussi tu dois partir un jour pour ramener de quoi nous sortir de cette situation de pauvreté au village. Et aussi pour pouvoir se marier, être accepté comme gendre par une autre famille ; il faut vraiment que le jeune ait de quoi financer la dot, la préparation et les festivités du mariage.

Ceux qui sont là-bas ont leur fiancée bien surveillée et ceux qui reviennent expulsés perdent de fait la promesse de mariage.

On les appelle toujours « Français ». Ils sont considérés parfois comme des gens à part.

Ils se sentent eux-mêmes à part. Parfois après des années en France ils n'ont plus les mêmes repères. Ils ont besoin de se réinsérer « socialement ».

L'expulsé veut parfois aussi se soustraire à la vue et aux questions des siens pour ne pas être la honte de la famille ou un sujet de pitié pour les autres.

Quelques expulsés n'ont aucun endroit où dormir ou ont honte d'aller tout de suite dans leur famille. Ceci est quand même rare car la plupart sont accueillis, même malgré des réticences dans leur « famille d'accueil » à Bamako et ils partent rapidement au village. Certains préfèrent dormir chez des amis, d'autres à l'hôtel. D'autres vont dormir dans le local de l'association. On a remarqué également qu'ils peuvent changer fréquemment de lieu, ce qui renforce l'instabilité sociale qu'ils subissent au retour forcé.

Certains n'ont plus aucun lien avec le Mali, donc ils se sentent complètement exilés.

S'il n'est pas soutenu ou s'il a laissé femme et enfants dans le pays d'accueil alors l'expulsé ne pensera qu'à repartir par tous les moyens.

Exemples:

Un expulsé n'a plus de contact avec sa famille au Mali, un autre ne veut pas rentrer au village car il refuse le lévirat (c'est-à-dire l'obligation de marier la femme de son frère décédé). Un est allé loger chez un homme qu'il a connu en centre de rétention et qui a été expulsé comme lui.

Un jeune homme a dû téléphoner à son père au village pour que ce dernier intervienne pour qu'il reste dans la famille. Il y a eu des cas de refus sur le motif qu'il n'y avait plus de place.

2.3 Conséquences sur la santé physique et mentale des personnes expulsées

Des problèmes de santé sont révélés au moment du retour – **d'une part des pathologies graves** traitées en France pour lesquelles les traitements sont soit inexistants, soit trop chers ici – d'autre part **des troubles physiques et mentaux** découlant des conditions inhumaines et indignes dans lesquelles s'est déroulée l'expulsion.

a. Santé physique : cas d'interruption de traitement à cause de l'expulsion

Pour exemple, on nous a signalé le cas d'une personne "expulsable" devant subir une intervention au genou pour soigner une gon arthrose.

Après avoir pris contact avec le responsable du service de traumatologie de l'hôpital Gabriel Touré de Bamako, il s'est avéré que l'opération n'était pas envisageable, et que le plateau technique pour le contrôle d'une pose de prothèse n'est pas en place au Mali.

Par ailleurs, les expulsés de France par exemple, ont pris l'habitude de soins et de contrôle des traitements prescrits. Lorsqu'ils arrivent au Mali, ils n'ont souvent pas les moyens de poursuivre un traitement prescrit en France, car soit les médicaments ne sont pas disponibles, soit ils sont trop chers; donc l'observance s'arrête, c'est parfois grave, certaines pathologies exigent un suivi régulier du soin.

Quand les traitements sont inexistants au Mali, les expulsés, qui sont poussés de force dans les avions sans argent alors qu'ils ont dans la plupart des cas de l'argent sur un compte en banque dans le pays d'accueil, n'ont pas les moyens financiers de poursuivre leur traitement, la famille ne pouvant en général les aider pour cela, alors qu'elle-même n'a pas d'argent à mettre dans les médicaments.

Certaines personnes appréhendent de rentrer au village à cause de leurs problèmes de santé sachant qu'ils n'y trouveront aucune structure médicale adéquate.

b. Santé mentale

La fragilité psychologique est très fréquente chez les expulsés et elle est causée par divers facteurs :

- séparation familiale,
- humiliation de la rétention et de l'expulsion,
- honte, dévalorisation,
- paupérisation,
- exil.

Les expulsés sont ainsi déconcertés, démunis et souvent bien seuls face à cette situation qui peut entraîner des problèmes psychologiques, voire le développement de maladies psychiatriques.

Car, en plus de subir la honte de revenir sans argent, après avoir laissé derrière soi femme et enfants et tous les biens matériels, supporter des problèmes de santé c'est trop et on peut « péter les plombs ».

L'humiliation endurée par certains, reçue comme telle et profondément enfouie, va provoquer des troubles psychiques au fil du temps ainsi qu'une impossibilité de reconstruction due à une telle nostalgie de la vie « là-bas ».

La notion d'exil est ressentie par certaines personnes, car ayant vécu depuis longtemps dans un autre pays, n'ont plus de famille et encore moins de repères ici.

Détresse, échec et honte des retours forcés

Déstructuration. Du coup besoin de se retrouver entre eux : même vécu.

Témoignages

- Expulsé en mars 2008, il était en traitement depuis 2003 pour une maladie affectant son foie, les médicaments ne se trouvent pas au Mali. Souhaite rentrer en France pour se soigner et reprendre son travail, une demande de visa pour raison médicale est en cours.
- « Commentaire : cette personne est très fatiguée, il ne peut pas assurer un travail en continu, ni même rentrer au village chez sa mère, il n'a pas la force de cultiver. Il n' a pas d'amis ou de famille à Bamako ce qui rend sa situation encore plus compliquée. Il exprime très souvent cette difficulté qu'il a à ne pas pouvoir s'assumer, ça le rend très malheureux »
- Expulsé en 2007, traité en France pour une hépatite B, il est suivi par un médecin en France. Pas de suivi depuis son expulsion. Apparition de troubles psychiques depuis son retour, crises d'angoisse suite aux maltraitances lors de son expulsion.

« Extrait du questionnaire :

Santé:

a) Avez-vous eu de graves problèmes de santé lors de votre séjour ? OUI / NON Si OUI, étiez-vous suivi ? OUI / NON

Par qui ? Dr Robert Fracas

b) Aviez-vous un traitement à suivre ?

OUI /NON

Si OUI, pour quelle maladie?

présence d'ADN de l'hépatite B

Continuez-vous à suivre votre traitement au Mali?

OUI /

NON

Si NON, pourquoi ?avant son retour le docteur lui a dit qu'il était guéri !!! »

- Expulsé en mai 2008, pas de problème de santé auparavant, il a été victime de violences policières verbales et physiques à l'embarquement, depuis il a des problèmes de sommeil et du stress.
- Expulsé en mai 2008, il a été malade et hospitalisé en France pour asthme, maladie cardiaque et ulcère. Il devait suivre un traitement pour l'asthme (ventoline) et refaire des radios. Il ne se soigne pas depuis son retour, les médicaments coûtent trop cher et on

ne les trouve pas. Demande de certificat médical à un médecin malien dans les jours qui ont suivi son retour.

Témoignages à rajouter sur santé psychique

2.4 Séparation des familles

L'éloignement, la rupture des liens familiaux sont souvent présents dans les témoignages que nous recevons à l'association. Femmes restées en France, enfants nés ou à naître restés eux-aussi, sans ressources dans la plupart des cas.

Pour la plupart, les femmes, malgré la séparation, choisissent de rester en France, surtout si elles travaillent avec ou sans papiers et si elles sont avec leurs enfants. Certaines deviennent alors elles mêmes un soutien pour la famille. Mais toutes sont dans le désarroi, parfois obligées de se cacher. Elles sont heureusement soutenues par les associations de défense des sans papiers.

Comment expliquer à la société africaine c'est à dire à sa famille et à son entourage proche qu'un homme a laissé dans le pays d'accueil femme et enfants, qu'il ne peut plus subvenir à leurs besoins, que la séparation affective est insupportable.

Des troubles psychiques vont subvenir suite à cet état de fait et on peut affirmer que les expulsés sont très démunis et très seuls devant ce désastre.

Témoignages

- Expulsé en mai 2008, au moment de son arrestation, sa concubine, enceinte à terme au moment de l'arrestation, le mariage était en vue. Demande à l'AME de faire recours auprès du Consulat de France pour ses démarches de visa. Souhaite retrouver sa femme et reprendre son travail.
- Expulsé en novembre 2006, marié en 2005 ici au Mali, ses enfants sont nés en France, il attend de l'AME un recours pour obtenir un visa afin de retrouver sa famille.
- Expulsé en avril 2008, il est séparé d'un enfant d'une première liaison ainsi que de son actuelle amie et de l'enfant qu'elle vient d'avoir
- Expulsé en septembre 2007, la convocation est sortie derrière moi. Ma famille vit à Paris, ma sœur qui a une carte de séjour de 10 ans, s'occupe de ma famille là-bas puisque ma femme ne travaille pas.
- Situation familiale : mariée de mère de 4 enfants qui sont tous à Paris et sont étudiants
- J'étais au travail vis à vis des difficultés de papiers avec mon patron, il est parti me déclarer à la préfecture du val d'oise. Les agents sont venus m'arrêter au boulot le 30 Janvier 2007 à 6 heures du matin et conduit au commissariat de Roissy durant toute la journée et après au commissariat de Pontoise pour passer la nuit là-bas et le matin reconduit chez le juge de liberté. Il m'a demandé mes conditions de vie familiale. J'ai trois enfants qui étudient à Paris, et je payais tous mes impôts, cantine scolaire et autres frais, tout.

- Ma famille est à la protection du service social de l'Île de France et du Réseau Education Sans Frontières, ils sont actuellement à l'hôtel. J'ai tout laissé à Paris : compte bancaire, bagages. J'ai été séparé de ma femme et de mes enfants.

2.5 Précarisation, paupérisation et difficultés d'intégration

Comme nous l'avons dit, les personnes arrivent démunies. Elles passent d'un statut de « soutien de toute la famille » à un statut très dévalorisant de « dépendance ». Elles ont besoin de retrouver des ressources pour ne pas être dépendant de leurs familles.

a. Pertes financières et matérielles liées au caractère expéditif de l'expulsion : non récupération des biens, des salaires et soldes des comptes en banque

Dans tous les témoignages, nous retrouvons la perte des ou du dernier salaire, un compte en banque qu'on n'a pas vidé, des logements laissés en l'état, sans possibilité de prévenir, avec les affaires à l'intérieur.

A compléter

b. Pertes matérielles liées à la situation socio-économique au Mali : difficulté d'insertion ou de réinsertion, difficulté à retrouver un emploi. Paupérisation des familles due à l'arrêt de l'envoi d'argent

De plus, la plupart des migrants envoient de l'argent tous les mois à la famille, entre 150 et 300 € en moyenne.

Les expulsés passent du statut de soutien familial à celui de charge pour la famille. Quel effondrement social ! Ils étaient les piliers de la famille.

Il faut insister sur le fait que la plupart des expulsés sont des travailleurs et qu'ils sont arrêtés alors qu'ils ont un emploi. Ceci pose d'ailleurs des problèmes de récupération des salaires et des droits en général.

C'est l'effondrement d'un tout un pan de ressources pour les familles et de réalisations pour le développement des villages (les immigrés, avec ou sans papiers, cotisent et réalisent des structures dans leurs villages d'origine : écoles, centres de santé, puits, etc.).

Les expulsions vont à l'encontre du développement : on ne travaille plus, l'argent ne rentre plus, d'où le rejet de l'expulsé de sa propre famille, de l'incompréhension de son entourage, on pouvait compter sur lui, on l'enviait même, on assiste à l'effondrement de l'aura de la personne.

Témoignages

- Expulsé en avril 2008, il envoyait 200 €/mois à ses parents, ses biens et son argent sont restés en France (environ 1000 €) et n'a pas récupéré son dernier salaire.
- Expulsé en avril 2008, il envoyait de l'argent au pays, entre 230 et 420 € par mois pour aider sa famille. Il possède un bail à son nom.

- Expulsé en mai 2006, il envoyait environ 150 000 FCFA/mois (250 €) pour se construire une maison au Mali.
- Expulsé en avril 2008, il envoyait 500 € ou plus /mois au grand frère et au reste de la famille.
- Expulsé en mai 2008, il envoyait environ 305 € par mois à sa mère.

Biens laissés en France

J'ai tout laissé en France, biens et bagages, mais mes bagages sont à la porte de mon frère. Je me sens démuni, humilié par mes propres parents.

S'il plait à Dieu, je veux que l'AME réclame mes droits auprès de nos gouvernements. Je salue toute l'équipe de l'AME, pour le travail qu'ils fournissent pour nous les expulsés à notre arrivée ici au Mali, parce que si ce n'est pas eux, il n'y a personne pour nous accueillir.

Objectifs de l'AME dans les statuts

Les objectifs sont les suivants :

- 1. Accueillir les expulsés à l'aéroport et à la gare
- 2. Assurer un suivi médical et psychologique des expulsés
- 3. Aider au recouvrement des biens des expulsés
- 4. Déclencher des poursuites judiciaires auprès des institutions internationales de justice pour les violations des droits de l'homme par les pays expulseurs.
- 5. Faire des recours devant les conseils d'états des pays dont les consulats refusent les visas aux Maliens.
- 6. Créer des activités économiques pour l'insertion des expulsés et pour concourir à l'autonomie financière de l'association
- 7. Coopérer avec toute association apolitique de démunis, réfugiés et apatrides.
- 8. Développer des stratégies d'actions non violentes pour la reconnaissance du droit fondamental de toute personne à se déplacer dans le but d'assurer sa survie et celle de sa famille « ici ou là-bas ».
- 9. Mobiliser un collectif de soutien pour qu'il exerce un moyen de pression auprès des consulats réfractaires à la délivrance des visas.
- 10. Encourager et participer à des actions communes avec des associations du Nord dans le but de « globaliser « les luttes et ce dans un esprit de partenariat.